Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212200877-20260428-20260210-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **KERGRIST MOELOU**
Délibération 2026-021

Séance du 28 avril 2026

Nombre de conseillers	
- en exercice	15
- présents	15
- votants	15
- absents	0
- exclus	0

L'an deux mil vingt-six le 28 avril à dix-huit -heures trente

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. QUEMENER Jérémy, maire

Etaient présents : Mesdames et Messieurs QUEMENER Jérémy, TRUTET Marie, LE GOFF Patrick, DIJOUX Ketty, POTELLE Marc, MARY Eliane, MAUFFRAY Pierrick, JEGOU Michel, LAMER Antoine, ANDRE Melinda, MAUFFRAY Florence, LE COGUIEC Yoann, RIOU Annabelle, STEPHAN Koulm, GÉRARD Steven.
Mme DIJOUX Ketty a été nommée secrétaire

Date de convocation
16/04/2026
Acte rendu exécutoire
Par transmission en Préfecture le
04/05/2026
Et Publication le
04/05/2026

2026 021-7.1 VOTE DES TAXES LOCALES 2026

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée les taux votés en 2025
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Décide de voter les taux suivants :

✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38.55 %
✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44.11 %

✓ Taxe d'habitation sur les résidences secondaire :**12.67%** au lieu de 11.03%

- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour extrait conforme au registre
Secrétaire de séance
DIJOUX Ketty

Pour extrait conforme au registre.
Le Maire
QUEMENER Jérémy

MAIRIE DE KERGRIST MOELOU
RF
22 (Côtes-d'Armor)